

# Bachelier en management de la logistique

<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : <a href="mailto:eco.montignies@helha.be">eco.montignies@helha.be</a>

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Commerce international			
Ancien Code	ECLG3B37COI	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COLG3370		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Pauline CLAEYS</b> ( <a href="mailto:pauline.claeys@helha.be">pauline.claeys@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

L'objectif de cette activité d'apprentissage, est d'aborder les différentes facettes, stratégies et démarches liées aux opérations d'exportation.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**
  - 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe éventuellement multidisciplinaire dans le respect de la culture de l'entreprise
  - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
  - 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
  - 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**
  - 2.2 Adapter ses techniques de communication, son vocabulaire à l'interlocuteur quel qu'il soit
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au domaine des transports et logistiques**
  - 3.1 Respecter les règles juridiques, douanières et administratives liées à l'approvisionnement, l'expédition et l'entreposage
  - 3.4 Optimiser les opérations logistiques
  - 3.5 Identifier, sélectionner et assurer le suivi des prestataires des services
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
  - 4.1 Positionner la logistique dans la stratégie de l'entreprise
  - 4.2 Mettre en place et interpréter les tableaux de bord et indicateurs de performance en matière de logistique
  - 4.3 Prendre en compte les dimensions économiques, financières et environnementales dans les analyses et prises de décisions
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
  - 5.1 Identifier et proposer des solutions adaptées aux besoins du client
  - 5.2 Gérer les ressources humaines, matérielles et financières dans l'espace et le temps
  - 5.3 Assurer le suivi documentaire et physique des opérations

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de/d' :

- identifier les risques à l'exportation (risque pays, risque de non-paiement, risque de change),
- situer la Belgique dans un contexte de commerce international et identifier les principaux organismes internationaux et préciser leurs objectifs,
- définir la notion de balance commerciale,
- identifier et distinguer les différents moyens de paiement internationaux simples et documentaires,
- expliquer la place du marketing dans un contexte international,
- définir brièvement les incoterms et les modes de transport envisageables,
- expliquer brièvement les démarches douanières à l'exportation,
- rechercher et utiliser des sources d'informations fondamentales et fiables dans le cadre d'une application concrète,
- planifier et gérer un travail d'équipe de manière autonome,
- réaliser un rapport écrit argumenté et justifié d'un travail mené en équipe pluridisciplinaire (marketing et logistique),
- défendre oralement le travail de groupe, avec un support adéquat et attractif, de qualité et en argumentant correctement ses réponses.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG3B37COIA Commerce international

24 h / 2 C

### **Contenu**

Ces différents points de matière seront détaillés :

- Définition de l'exportation
- Audit à l'export ou comment savoir si je suis apte à exporter.
- Recherche d'informations pour exporter de manière pertinente
- Modalités opérationnelles logistiques et marketing pour exporter
- ...

### **Démarches d'apprentissage**

Cette activité d'apprentissage se compose d'un cours magistral enrichi d'exemples, d'études de cas, d'un travail de groupe ainsi qu'une intervention d'un membre de l'AWEX.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Décisions communes des deadlines,

Cas concrets

Présentation claire des acquis d'apprentissages et des modalités d'évaluation au cours 1

Séances de questions / réponses bienvenues,

Coaching pendant les travaux de groupes avec feedback

Climat de confiance

### **Sources et références**

Toutes les ressources sont reprises dans le support déposé sur Connected au regard de l'UE.

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Support de cours,
- Notes de cours,

- Articles d'actualité,
- Exercices, études de cas
- Sites internet dédiés aux opérations commerciales internationales.

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs, ou autres supports, vademecum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Au Q1, un travail écrit de groupe sur le thème de l'exportation suivi d'une présentation orale pendant le quadrimestre pour 100%

En Q3, un travail écrit individuel pour 100% de la note.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée.

Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Pour un étudiant diplômable en janvier, l'AA est réorganisable, et portera sur le même contenu et les mêmes modalités que décrit ci-dessus.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	100				
Période d'évaluation					Trv	100

Trv = Travaux

### Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération, en cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE. Aussi, la non présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).